



DELIB – 2026-03-31-009

Page 1 sur 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du conseil municipal en date du 19 juin 2026

Convocation en date du 15 juin 2026

DÉLIBÉRATION n° 2026-03-31-009

Objet : Désignation des membres des commissions communales facultatives

Rapporteur : M. Arnaud BAVAY - maire

Présidence : M. Arnaud BAVAY

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MERESSE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 15

Membres présents : 12

M. Arnaud BAVAY – M. Olivier DEMAGNY — M. Alain JACQUEMART – Mme Marie-Line HUBERT – Mme Sylvie MERESSE – M. Eddie DUHOUX – M. Pascal MAIRESSE – Mme Élodie CHAMBON – Mme Doriane POTTIEZ – M. Pascal ROBIQUET – M. Guillaume MERESSE — Mme Sandrine VANLOO.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : 3

Mme Marie-Claire SÉNÉCAUT donne procuration à M. Arnaud BAVAY

Mme Corine SAUVAGE donne procuration à M. Olivier DEMAGNY

M. Vincent BRABANT donne procuration à M. Pascal ROBIQUET

Membres absents excusés : 0

Le rapporteur :

Considérant la nécessité de mise en place de commissions facultatives nécessaires à la bonne administration de la commune ;

Considérant que le maire demeure président de chacune des commissions facultatives

Soumets à adoption les dispositions suivantes :

Le nombre, la dénomination et la composition des commissions communales sont définies comme tel :

Désignation de la commission	Vice-Présidence	Membres titulaires	Membres suppléants
Finances – Économie – Action sociale		Marie-Claire SÉNÉCAUT Guillaume MERESSE Alain JACQUEMART	Pascal ROBIQUET Marie-Line HUBERT Pascal MAIRESSE Vincent BRABANT



DELIB – 2026-03-31-009

Page 2 sur 2

Enfance / Jeunesse – Affaires Scolaires et Périscolaires		Sylvie MERESSE Doriane POTTIEZ Olivier DEMAGNY	Sandrine VANLOO Marie-Line HUBERT Pascal MAIRESSE
Urbanisme – Travaux – Environnement – Accessibilité – Patrimoine		Marie-Line HUBERT Pascal MAIRESSE Pascal ROBIQUET	Eddie DUHOUX Vincent BRABANT Élodie CHAMBON
Logement – Habitat – Aménagement		Marie-Claire SÉNÉCAUT Doriane POTTIEZ Sandrine VANLOO	Sylvie MERESSE Guillaume MERESSE Élodie CHAMBON
Fêtes et Cérémonies – Vie Associative – Culture		Olivier DEMAGNY Doriane POTTIEZ Alain JACQUEMART	Sandrine VANLOO Corine SAUVAGE Élodie CHAMBON Guillaume MERESSE

Le conseil municipal, sur rapport et après en avoir délibéré, décide :

- De définir les commissions communales comme désigné précédemment.

Adopté à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire, par publication et dépôt au contrôle de légalité

En date du :

Conformément aux articles R421-1 à 5 du Code de Justice Administrative ; la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification – ou de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Le Maire de la commune peut également être saisi dans le même délai, d'un recours gracieux qui prolonge le délai du recours contentieux

Pour Copie Conforme,
Hordain, le 22 juin 2026.

Le Maire,
Arnaud BAVAY.

